



Rouen, le 12 février 2019,

A Monsieur le Recteur  
Région académique Normandie,

Monsieur le Recteur,

Une fois de plus, le SNP DEN-UNSA constate que des questions purement matérielles créent de facto une différenciation entre les chefs d'établissement de collèges et leurs adjoints, interdits de réunion.

Ce nouvel épisode intervient alors qu'en Seine-Maritime, les adjoints ont été évincés de la dernière réunion sur la DHG pour les mêmes motifs.

Cette relégation est insupportable et très mal vécue par les personnels de direction adjoints, d'autant que l'on peut constater que les personnels de direction du privé sont également invités.

Faut-il en conclure que l'académie de Rouen ne dispose plus de salle assez grande pour réunir l'ensemble des personnels de direction des 2 départements ?

Le SNP DEN-UNSA rappelle son attachement à l'égalité de traitement et d'information des chefs d'établissement et leurs adjoints et demande à ce que ces derniers soient associés à toutes les réunions. Dans l'hypothèse où cela ne serait pas réalisable, nous vous demandons de laisser à chaque équipe de direction le soin de définir qui est le plus à même de représenter l'établissement au regard des contingences locales et de l'organisation de l'équipe au sein de l'EPL.

Dans l'attente de votre réponse, nous invitons les chefs d'établissement à laisser leur place à leur adjoint en capacité de les représenter avantageusement à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Académique  
SNPDEN-UNSA Rouen